

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE2026020

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
Date de la convocation : 02/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, NEBOUT Franck, DÉNOUE Joël

Représentés : BOIBELET AVRIL Elsa représentée par COUSSEAU Stéphanie, CATINOT Isabelle représentée par VERGNION Philippe

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, CHABOT Jean-Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BP 2026 COMMUNE

Rapporteur : *Guy DECELLE, Maire*

Après établissement par la commission des finances, en date du 10 mars 2025, puis présentation à la Conseillère aux Décideurs Locaux du Sud Charente de la DGFIP, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 (avec reprise anticipée des résultats 2025 dans l'attente du vote du Compte Financier Unique) pour la Commune de VAL DES VIGNES et propose donc d'inscrire :

Des recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à 1 593 424,69 €

Des recettes et dépenses d'investissement équilibrées à 1 391 727,38 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ce budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE2026020

CHABOT Jean-Michel
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS
15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son
caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site
www.telerecours.fr.*

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de reception de l'AR: 13/03/2026

016-200054187-DE2026020-DE
A G E D I

SGC DE BARBEZIEUX

EXERCICE 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	597 543,64 €	1 250 378,67 €
DEPENSES	500 313,62 €	898 344,31 €
RESULTAT	97 230,02 €	352 034,36 €

Résultat d'exécution du budget

	Résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) Année		Part affectées à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice		Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur		Restes à réaliser dépenses en		Restes à réaliser recettes en		Calcul si besoin de prélevement (déficit)		Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant		Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant	
	2024	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025
INVESTISSEMENT	-246 468,65 €		97 230,02 €	-148 238,63 €	360 740,00 €	21 444,00 €	-487 534,63 €									
FONCTIONNEMENT	1 004 385,24 €	-354 262,65 €	352 034,36 €	1 002 166,95 €												
		650 122,69 €	449 264,38 €	853 918,32 €												514 622,32 €

BUDGET 2026

INVESTISSEMENT		RECETTES	
Dépenses		Recettes	
Ligne 001	148 238,63 € Ligne 001		
RAR dépenses	360 740,00 € RAR recettes	21 444,00 €	
	Compte 1068	487 534,63 €	
FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Dépenses		Recettes	
Ligne 002		Ligne 002	514 622,32 €

F. PEZE
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
1 Rue de la Rocheraille
CS 80023
16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

à faire
Guy DÉCÈS
02/03/2026

